

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 12 (1891)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Bulletin mensuel : (6 avril 1891)  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-134174>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BULLETIN MENSUEL (6 avril 1891<sup>1</sup>).

Le contre-coup de l'hiver qui a sévi en Europe s'est fait sentir dans le Sahara. Pendant le mois de janvier, il y a eu, au sud de Touggourt, vingt jours de gelée et six jours de pluie ; la température est descendue à  $-5^{\circ}$  et, certains jours, des bassins pleins d'eau ont été recouverts d'une couche d'un centimètre de glace. Malgré la température et à cause des pluies relativement abondantes, le sable a commencé, dès le mois de février, à se couvrir d'une herbe très fine, promettant de bons pâturages. Malheureusement, en même temps, on constate que cette région<sup>2</sup>, et tout le **sud de l'Algérie**, du Gourara à Biskra, est menacé du fléau des **sauterelles**. En effet, des avis de Figuig annoncent que quatre indigènes montés sur des meharis, venant du Gourara, rapportent avoir marché continuellement, pendant cent vingt kilomètres, dans des sauterelles de l'espèce dite du pèlerin ; elles proviendraient du Sahel, pays situé à trente jours de marche au sud-ouest de l'oasis de Tafilelt. D'autre part, à cinquante kilomètres au sud de Touggourt, on en signalait des amas qui grouillaient à l'abri des monticules de sable ; d'une couleur rousse très prononcée, ces amas marquaient le sol comme de grandes taches de rouille avivées encore par les rayons du soleil. A l'approche des chevaux, les sauterelles s'élevèrent rapidement, formant un gros nuage, avec un bruissement strident ; elles tourbillonnèrent pendant quelques instants, et prirent la direction de l'est.

D'après une note de M. Kunckel d'Herculaïs à l'Académie des sciences, on aurait à craindre une invasion d'autant plus redoutable qu'aux ravages causés par ces criquets nomades ou pèlerins (*acridium peregrinum*), pourraient s'ajouter ceux des criquets dont les hauts plateaux de l'Algérie ont eu à souffrir les années précédentes (*stauro-notus maroccanus*). Tout se prépare pour opposer à cette éventualité une résistance énergique. Mais l'on cherche un moyen pratique de

<sup>1</sup> Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

<sup>2</sup> Un correspondant du *Standard* écrit à ce journal que le Maroc aussi est menacé, de Sous, au sud, jusqu'à Dukala, au nord ; la ville de Maroc est envahie par les sauterelles et tous ses environs en sont couverts.

poursuivre et de détruire ces acridiens pendant la période où ils sont encore à l'état de larves, ou avant qu'ils soient parvenus à l'état d'insectes parfaits, car alors ils se meuvent avec lenteur et il n'est pas difficile de les atteindre.

On suggère l'idée d'imiter les Américains, en particulier M. Riley, entomologiste du département de l'agriculture à Washington, et d'installer une station spéciale de recherches en pleine contrée d'invasion, dirigée par un naturaliste chargé de rechercher non seulement les substances toxiques susceptibles de détruire le criquet sous ses diverses formes, mais encore et surtout de rechercher les ennemis naturels des criquets : oiseaux, reptiles et principalement les parasites, les micro-organismes qui, en vivant sur eux et en eux, en se nourrissant de leur substance, les tueraient vite et sûrement. En outre, M. d'Herculaïs rappelle que, d'après les rapports des officiers français témoins des invasions des criquets pèlerins dans le Sahara algérien, il y a là des peuplades qui se régalent de ces insectes. On les fait cuire dans l'eau, puis sécher au soleil. Il paraît que, fraîchement préparés, ils forment un mets très acceptable, qui rappelle d'une manière frappante le goût de la crevette. Et avant que les Européens pénétrassent dans cette région, il existait des acridophages d'une espèce autrement puissante que ces peuplades assez clairsemées qui ne peuvent pas en consommer de bien grandes quantités. C'étaient les autruches; il aurait fallu les protéger, et elles auraient à leur tour protégé les colons contre les sauterelles; au lieu de cela on en a favorisé la destruction pour obtenir leurs plumes comme objet de parure. L'*Indépendant de Constantine* propose l'introduction en Algérie des cigognes ou du merle rose aux ailes noires (*turdus rosens*), qui, en Asie-Mineure, détruisent les sauterelles non seulement pour s'en nourrir mais par l'effet d'une haine instinctive. La Chambre des députés a voté un crédit de 600,000 francs pour combattre l'invasion dont le sud de l'Algérie est menacé.

Le journal l'*Italie* a rapporté que les officiers et les ingénieurs de l'Institut géographique militaire de Florence, qui avaient été envoyés en Afrique pour faire les relevés topographiques de la **colonie d'Erythrée**, en ont relevé jusqu'ici 4,900 kilomètres, comprenant les environs de Massaouah jusqu'au plateau abyssin; au nord, les travaux sont arrivés jusqu'au Ras-Jurik, à l'ouest, jusqu'aux environs d'Ailet, et au sud, jusqu'à Zoula. Dix feuilles de la grande carte topographique de la colonie ont été publiées; les opérations trigonométriques continuent. Il est question d'une société anglo-italienne qui serait

en voie de se constituer en vue de la construction d'une voie ferrée de la côte de la mer Rouge, en face de Massaouah, jusqu'à Keren.

Nos lecteurs comprendront que, la justice étant saisie de la question des crimes commis par les fonctionnaires italiens à l'égard des indigènes dans la région de Massaouah, nous nous abstenions de prononcer un jugement sur les atrocités qui sont mises à leur charge. Comme pour celles commises par les officiers de l'arrière-garde de l'expédition de Stanley, nous ne pouvons exprimer qu'un désir, c'est que la justice rende à chacun ce qui lui est dû, afin que les indigènes africains soient bien persuadés qu'il n'est pas permis, sous prétexte de porter chez eux la civilisation européenne, de commettre des actes contre lesquels la conscience des peuplades dites barbares protesterait hautement. La moindre faiblesse chez les juges à l'égard de prévenus accusés « d'avoir fait du bureau de police de Massaouah une caverne de malfaiteurs où s'accomplirent les plus iniques violences, les plus basses brutalités envers les faibles, » pourrait paraître de la complaisance pour les coupables, et fournir à Ménélik un prétexte pour refuser de tenir les engagements qu'il a pris envers le gouvernement italien, engagements qui ne semblent pas avoir jamais été jusqu'à reconnaître le protectorat italien sur ses vastes États, ni même à considérer ceux-ci comme faisant partie de la zone d'influence italienne. Dans les circonstances actuelles, il y aura lieu de faire des réserves sur telles des stipulations du protocole que, d'après l'agence Stefani, viennent de signer M. Di Rudini et lord Dufferin, pour établir la démarcation des zones d'influence de l'Italie et de l'Angleterre dans l'Afrique nord-est. La ligne convenue remonterait le thalweg du fleuve Juba depuis son embouchure jusqu'au 6° latitude nord, qu'elle suivrait jusqu'au 35° longitude est; ce méridien lui-même, jusqu'au Nil-Bleu, servant de limites à la zone d'influence italienne; celle-ci comprendrait donc l'Abyssinie, le Kaffa et ses autres dépendances. Quant à la station de Kismayou, il a été convenu que les sujets et protégés italiens y jouiraient d'une égalité absolue de traitement avec les Anglais. Nous ne tarderons d'ailleurs pas à être en possession des documents officiels, s'il est vrai, comme le dit le *Fanfulla*, que M. Di Rudini ait ordonné la publication d'un Livre vert contenant toutes les pièces relatives à la politique coloniale italienne, y compris celles qui se rapportent à la mission du comte Antonelli. Ce recueil, au dire du journal susmentionné, serait présenté à la Chambre italienne le jour de la rentrée, le 14 avril.

Dans une conférence faite à la Société royale de géographie de

Bruxelles par le commandant **Cameron** auquel était remise une médaille d'or, le célèbre explorateur a exposé le système qu'il préconise pour la civilisation et l'exploitation commerciale de l'Afrique. Ce système se résume en trois mots : « Pas de violence. » « La découverte de la plus haute montagne ou du plus puissant fleuve du monde ne vaut pas, » a dit M. Cameron, « une goutte de sang versé. » Il voudrait voir l'Afrique défrichée et régénérée par un vaste réseau de Compagnies à charte, modelées sur le type de la célèbre Compagnie des Indes et des grandes Sociétés anglaises créées depuis peu dans l'est et le sud africain. Elles seraient surveillées et contrôlées par l'État de leur nationalité et ne pourraient ainsi commettre aucun des actes répréhensibles auxquels se livrent parfois des expéditions irresponsables, telles que la récente expédition de Stanley. Que l'État du Congo continue à se développer par des chemins de fer, par des canaux, sous le régime d'ordre, de paix et de liberté qu'y a fondé le roi des Belges, et sa prospérité est assurée. Le commandant Cameron croit à la régénération des noirs qui ont, dit-il, les travers et les défauts des enfants et qu'on relèvera sûrement par un gouvernement bon et paternel.

Nous aurons un jour à développer notre opinion sur le rôle des grandes Compagnies dans la civilisation de l'Afrique. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à faire toutes nos réserves, au nom des indigènes africains, contre l'idée de les exposer à des procédés semblables à ceux dont la trop célèbre Compagnie des Indes s'est servie pour faire passer les Hindous sous la domination britannique. On veut bien nous dire que les grandes Compagnies dont on propose la création seraient si bien contrôlées qu'elles ne pourraient commettre « aucun des actes répréhensibles auxquels se livrent parfois des expéditions irresponsables. » Mais, lorsque nous voyons de grands journaux comme le *Times* comparer le directeur d'une grande Compagnie d'aujourd'hui à Warren Hastings, et, parce que celui-ci a donné à l'Angleterre l'empire des Indes, oublier les crimes qui ont imprimé sur son nom une flétrissure indélébile, nous croyons devoir, dès maintenant, demander instamment que les États qui octroient à de grandes Compagnies des chartes de souveraineté exercent sur elles un contrôle assez efficace pour que réellement celles-ci ne commettent aucun de ces actes répréhensibles que se permettent impunément des expéditions irresponsables.

Une dépêche du 22 mars de Zanzibar au *Standard*, annonce le retour à Mombas de M. Mackenzie, directeur de la **British East African Company**, après une tournée dans laquelle il a inspecté tous les ports

de la Compagnie. Il a constaté que les procédés employés par les chefs de l'expédition contre **Vitou** ont produit une forte impression chez tous les indigènes le long de la côte. Accompagné du consul Berkeley, il s'est rendu sans escorte de Lamou à Gongani, ville située au centre de la province de Vitou. Là, il a trouvé assemblés les chefs et les notables avec lesquels il a conclu un traité aux termes duquel ils abandonnent l'administration de leur territoire aux officiers de la Compagnie anglaise et se placent eux et leur pays sous le pavillon de la Compagnie. Le traité déclare en outre que l'esclavage doit être aboli dans la province. Il sera toutefois accordé aux maîtres qui possèdent des esclaves *bona fide*, employés à la culture des plantations, une faveur de cinq années, pour prévenir les difficultés que le travail pourrait rencontrer, et détourner la ruine de l'agriculture. A cette classe d'esclaves est réservé le droit de se racheter eux-mêmes. Le 24 mai 1896 est fixé comme la date à laquelle doit avoir lieu l'émancipation entière et absolue de tous les esclaves. La Compagnie estime que le territoire de Vitou conviendra parfaitement à l'immigration hindoue. L'amiral Freemantle a retiré la loi martiale qu'il avait proclamée au début de l'expédition; les Allemands qui résidaient à Lamou ont pu rentrer sur leurs plantations. Les conditions du traité, dit la dépêche, ont été bien reçues par les Arabes établis le long de la côte du sultanat de Zanzibar.

D'après les communications faites par le gouvernement de l'empire allemand à la commission du budget du Reichstag, la nouvelle organisation de l'**Afrique orientale allemande** serait établie sur les bases suivantes : A dater du 1<sup>er</sup> avril, un gouverneur supérieur unique<sup>1</sup>, relevant directement du chancelier impérial, réunira dans ses mains les pouvoirs civils et militaires. Il aura le droit de déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie, spécialement dans le cas d'expéditions ou pour l'administration des territoires éloignés. L'armée coloniale aura un commandant particulier, dépendant du gouvernement pour tout ce qui regardera le commandement, mais relevant de l'administration de la marine impériale sous le rapport administratif, militaire et disciplinaire. La position de la flottille coloniale sera réglée d'une manière analogue. Elle dépendra également de l'administration de la marine impériale, mais sera employée à la fois à la répression de la contrebande et au service de la poursuite des crimes et délits. Il sera créé des chefs de stations qui auront la surveillance de l'administration doua-

<sup>1</sup> Le gouverneur actuel est M. le baron de Soden qui, précédemment, a été chargé de l'administration de la Colonie du Cameroun.

nière. De petites expéditions, partant de la côte, seront entreprises pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Une pénétration plus avant dans l'intérieur du pays ne pourra avoir lieu que peu à peu et graduellement pour assurer la sécurité des routes suivies par les caravanes qui vont de la côte au Victoria-Nyanza par Mpouapoua et Tabora.

Le budget des dépenses qui s'élève à 3,500,000 marcs, comprend un crédit de 2,200,000 marcs pour l'armée coloniale, un autre de 800,000 marcs pour la flottille coloniale, et enfin un troisième de 500,000 marcs pour les dépenses du gouvernement. Les frais d'administration des stations ainsi que ceux des constructions à élever seront compris dans les dépenses de l'armée coloniale. Celle-ci comprendra 1500 soldats indigènes, 28 officiers allemands, 32 sous-officiers allemands, 12 officiers indigènes et 40 sous-officiers indigènes. Un arsenal de réparation pour la flottille coloniale sera établi à Dar-es-Salam. Le gouverneur sera assisté d'un conseil maritime. Dans les 500,000 marcs alloués pour frais de gouvernement, sont compris 140,000 marcs pour l'établissement des douanes. Provisoirement, les anciens employés de la Compagnie de l'Afrique orientale allemande seront attachés à ce service.

Le major **von Wissmann** a pleinement réussi dans son expédition au Kilimandjaro; il a établi une station fortifiée à Mossi, dans la montagne, puni les tribus Masai et Arousha qui s'étaient révoltées, libéré une quantité d'esclaves et dispersé les négriers. Le gouvernement impérial allemand divisera ses possessions de l'Afrique orientale en trois régions : l'une du Victoria-Nyanza, qui sera confiée à **Émin-pacha**; l'autre, du Nord, sera placée sous la direction du **D<sup>r</sup> Peters**; la troisième, de l'Ouest, aura pour chef vraisemblablement le major von Wissmann. M. de Gravenreuth, ancien vice-commissaire dans l'Afrique orientale allemande, sera chargé d'établir des relations commerciales entre la côte, les lacs et l'intérieur. Le vapeur *Wissmann* sera expédié au commencement d'avril à Bagamoyo, d'où il sera transporté au Victoria-Nyanza.

M. Foucart, qui a fait partie de la mission Catat à **Madagascar**, a fourni au *Temps* des renseignements sur la petite ville de Nosivey et sur le massacre des Betsimisaraka dont le sous-gouverneur Ramiakatra s'est rendu coupable. Cette ville se trouve sur une route peu fréquentée qui va de Tananarive à Mahanoro, à 20 kilomètres à l'est du Mangoro<sup>1</sup>. Elle a été visitée en mai 1889 par M. Foucart. Le sous-gouverneur en

<sup>1</sup> Voy. la Carte, V<sup>me</sup> année, p. 164.

refusa d'abord l'entrée au voyageur qui ne put y pénétrer qu'après avoir beaucoup insisté. La population des environs quoique douce, pacifique, habituée depuis longtemps à l'obéissance, se plaignait beaucoup de l'administration hova, les représentants du gouvernement imposant des corvées continuelles, extorquant de l'argent aux hommes en âge d'être soldats pour les exempter du service militaire, puis les incorporant quelque temps après et s'emparant de celles de leurs propriétés qui ont quelque valeur. Les notables de Nosivey se rendirent à Tananarive pour présenter leurs doléances au premier ministre qui les écouta avec sympathie et les renvoya avec de bonnes paroles. Lorsqu'ils revinrent à Nosivey, le sous-gouverneur leur interdit l'entrée de la ville et envoya son frère à la tête de la garnison pour leur intimer l'ordre d'aller camper sur une colline à quelque distance. Ils obéirent, mais se virent bientôt cernés par une horde de soldats hovas qui se ruèrent sur eux et les massacrèrent avec des raffinements de cruauté inouïs, au point que Ramiakatra fit réquisitionner les habitants des villages voisins et leur ordonna, sous peine de perdre leurs propriétés, d'élever à ses pieds un trophée des têtes de leurs frères. Quelques infortunés échappés au massacre vinrent à Tananarive, se jeter aux genoux du premier ministre en disant que leurs femmes et leurs enfants avaient été massacrés. Rainilaiarivony a promis que justice serait faite, et a fait partir pour Nosivey cent hommes commandés par deux officiers pour en ramener Ramiakatra<sup>1</sup> qui aura à rendre compte de ses iniquités.

Nous ne pouvons pas encore communiquer le résultat des **négociations anglo-portugaises** relatives à la délimitation des possessions portugaises et de la zone d'influence anglaise attribuée à la South African Company dans l'Afrique orientale. Sir Henry Loch, commissaire impérial, et M. Cecil Rhodes, premier ministre de la Colonie du Cap et directeur de la susdite Compagnie, après avoir séjourné à Londres un mois, pendant lequel ils ont eu de fréquentes entrevues avec le Foreign Office, sont repartis pour Capetown. Au cours des négociations sont malheureusement survenus des incidents qui ne sont pas de nature à les faciliter : nous voulons dire la saisie, à l'embouchure du Limpopo, d'un steamer appartenant à la South African Company portant des armes et des munitions destinées à un chef indigène vassal du Portugal — les directeurs de la Compagnie doivent cependant connaître les stipulations de l'Acte de Bruxelles interdisant la livraison aux indigènes

<sup>1</sup> Les derniers télégrammes nous apprennent qu'il a été exécuté avec son frère sur le lieu même où les massacres avaient été commis.

d'armes et de munitions<sup>1</sup>, et une autre saisie, à l'embouchure de la Pougoué, de deux bateaux dont l'un également chargé d'armes et de munitions, soi-disant pour des sportmen anglais se rendant au Ma-Shonaland pour s'y livrer à leur exercice favori. Une enquête se poursuit sur les deux incidents ; nous nous abstenons donc de prononcer un jugement à ce sujet.

Lord Randolph Churchill s'embarquera le 24 avril sur le *Garth Castle*, pour l'**Afrique australe**. Il a l'intention de visiter Capetown, la Colonie, les gisements aurifères du Transvaal et le Ma-Shonaland. Son but, paraît-il, est de constater par lui-même si la richesse et la fertilité de ces régions correspondent aux descriptions enthousiastes qui en ont été faites, et si elles pourront servir de débouché à l'excédent de population des Iles-Britanniques. Il est accompagné de son beau-frère, M. Moreton Frewen, le grand propriétaire de ranchos à bestiaux de l'Amérique du Sud, du capitaine Giles qui a commandé des troupes irrégulières dans l'Afrique méridionale et d'un ingénieur des mines. Une petite machine à broyer le quartz pesant deux tonnes et demie fera partie des bagages de l'expédition et sera portée à dos de mules.

Grâce à l'initiative de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, il s'est constitué à Bruxelles, à l'aide de capitaux belges, allemands, anglais et français, une Société sous la dénomination de **Compagnie du Katanga**, pour l'exploration du bassin du **Loualaba**, pour l'exploitation, dans ce bassin, d'entreprises agricoles, commerciales, minières, ainsi que pour l'étude, la construction et l'exploitation de voies de communication. L'État indépendant du Congo a signé, le 12 mars, avec cette Compagnie, une convention par laquelle il lui concède, en pleine propriété, le tiers des terrains appartenant au domaine de l'État situés dans les territoires qui ont été délimités comme l'indique une carte publiée par M. Wauters dans le numéro du 22 mars du *Mouvement géographique* de Bruxelles. L'État accorde en outre à la Compagnie, pendant 99 ans, la concession de l'exploitation du sous-sol dans les

<sup>1</sup> Les présents d'armes perfectionnées et de munitions aux chefs indigènes ne se reproduisent que trop fréquemment de la part des Compagnies anglaises dans l'Afrique australe. Nos lecteurs se rappellent les milliers de fusils Martini-Henri et de cartouches envoyés à Lo Bengula, roi des Ma-Tébélé, par les agents de la South African Company, en contravention aux lois de la Colonie du Cap ; et les 3,000 fusils Martini-Henri trouvés par Serpa Pinto dans le camp des Ma-Kololo, armés par les agents de la Lakes African Company contre l'autorité portugaise de laquelle ils avaient reçu le territoire sur lequel ils étaient établis.

terrains susmentionnés, et, pendant 20 ans, un droit de préférence pour la concession de l'exploitation de toutes les mines dont la Compagnie aura, la première, fait connaître l'existence dans les lots réservés à l'État. De son côté, la Compagnie s'est engagée à établir, dans un délai de trois ans, deux embarcations à vapeur, sur les branches supérieures du Haut-Congo ou sur les lacs limitrophes de l'État indépendant et, à fonder, dans le même délai, au moins trois postes dans la région concédée. La Compagnie devra prêter son concours le plus actif à toutes les mesures destinées à supprimer la traite, le trafic des spiritueux et celui des armes prohibées.

Les **missions protestantes**, américaine et anglaise, ont fondé deux nouveaux établissements sur le **Haut-Congo** ; le premier, sur la rive droite, un peu en aval de Bangala, et en face de Bolombo, fondé par l'American baptist missionary Society ; le second, sur la rive gauche, à Irebou, au confluent de l'émissaire du lac Mantoumba, créé par les missionnaires baptistes anglais, sous l'initiative de M. Grenfell. La station de Bolobo fondée par ce même missionnaire a pris un développement considérable en même temps qu'un aspect de confort et de bien-être réjouissant. De jolis chalets bien meublés y servent de logements à quatre missionnaires dont deux sont mariés. De vastes plantations entourent la station. Aux deux steamers, le *Peace* et le *Henri Reed* que possédaient les missions protestantes du Congo, s'en est ajouté un troisième, le *Pionnier*, joli vapeur à aubes qui appartient à la station de Bolobo.

A l'occasion du voyage à Londres de S. M. le roi des Belges, souverain de l'**État indépendant du Congo**, le *Times* a mentionné des conférences que le roi Léopold a eues avec les ministres britanniques sur des questions africaines touchant de près aux intérêts de l'État du Congo et à ceux de l'Imperial East British African Company et de la South African Company. Les représentants de ces deux Sociétés ont été reçus en audience par le roi, qui tient à ce que les limites de l'État du Congo soient reconnues telles que les ont établies les traités passés avec toutes les puissances représentées à la Conférence africaine de Berlin en 1885. Une commission de délimitation sera nommée prochainement. A cette occasion, il a été constaté que l'Imperial East British African Company émet des prétentions sur tout le territoire qui formait la province de l'Égypte équatoriale d'où Emin-Pacha a été ramené malgré lui ; et que la South African Company, de son côté, prétend s'attribuer tout le territoire situé à l'ouest du Bangouéolo et du lac Moëro, où sont

les mines du Katanga, soit la plus grande partie du pays concédée à la Compagnie du Katanga mentionnée ci-dessus.

Une dépêche adressée du Gabon à la *Börsenhalle* de Hambourg annonce que l'expédition du Dr Zintgraff, qui avait quitté **Cameroun** à la fin de novembre se dirigeant vers l'intérieur, est revenue à la côte, après avoir eu plusieurs combats à livrer contre les indigènes et avoir fondé la station de Bali dans le Baliland. De leur côté, les journaux anglais ont reçu des nouvelles de l'expédition du lieutenant Morgen qui, parti il y a dix-huit mois environ, avait atteint le Bénoué central à Ibi, après avoir contourné tout le territoire allemand de Cameroun sur la frontière de l'Adamaoua. On ignorait si d'Ibi le lieutenant Morgen remonterait le Bénoué vers les marais qui le séparent du bas Chari et du lac Tchad, ou si son expédition redescendrait vers la côte. Aujourd'hui, l'on apprend que l'expédition Morgen est arrivée à Akassa, sur le bas Niger dans le territoire de la Royal Niger Company.

A l'occasion des réclamations du négociant Hoenigsberg contre la **Royal Niger Company**, qui l'a abusivement contraint de payer des droits de douane sur un point en amont du confluent du Niger et du Bénoué, M. Hammacher, député au Reichstag, a présenté des considérations qui ont un intérêt international. « L'affaire Hoenigsberg, » a-t-il dit, « démontre visiblement que la Niger-Benoue Company et la Royal Niger Company agissent en contradiction formelle avec l'Acte de navigation du Niger, et qu'elles se sont appliquées à monopoliser le commerce du Niger aux dépens des Allemands et des autres peuples. Le Livre Blanc que j'ai sous les yeux exprime très clairement la même opinion. Il dit que les faits en question prouvent que la Niger Company n'est autorisée à agir comme elle le fait ni par l'Acte de navigation du Niger, ni par la Convention anglo-allemande de 1885. » M. de Marshall, secrétaire d'État à l'office impérial des Affaires étrangères, partage les idées de M. Hammacher. Il a confirmé que l'office impérial juge la conduite des compagnies anglaises contraire à l'Acte de la Conférence de Berlin et à la convention séparée anglo-allemande de 1885<sup>1</sup>.

Par suite des instances de M. de Beackmann, administrateur de **Dubrêka**, le roi du pays de Sombaya, Heny-Toumané, a placé son

<sup>1</sup> A la dernière heure, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* annonce qu'à la demande de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, le gouvernement belge, faisant les fonctions d'arbitre, a désigné M. Jacobs, ancien ministre d'État, comme expert pour prononcer sur les réclamations de M. Hoenigsberg à la Royal Niger Company.

territoire sous le protectorat de la France. Les conséquences économiques qui en résulteront seront très heureuses. Les routes se rouvriront aux caravanes, et les produits du pays : caoutchouc, cuirs, amandes de palmier, gomme, copal et huile de palme afflueront dans les comptoirs français avec d'autant plus de facilité que les indigènes de cette région, pour se livrer au commerce ne demandent à l'agriculture que ce qui est nécessaire à leur consommation, un peu de riz et de miel. D'autre part, la paix a été signée avec Mamadou Paté Coyadu, roi de **Foréah**, et aujourd'hui qu'Ahmadou est en déroute, le Rio Nunez est très tranquille et les caravanes circulent librement. Les Toubakaï, agriculteurs, qui n'avaient pu travailler à cause des incursions incessantes de bandes pillardes, ont de nouveauensemencé leurs terres. C'est le meilleur indice que la paix est acquise au pays.

La Société de géographie commerciale de Paris a reçu de bonnes nouvelles du **capitaine Monteil**, chargé d'une mission au **Soudan**. Le 1<sup>er</sup> septembre 1890, il organisait son expédition, et déjà le 10 décembre, il était sur le Niger, à Ségou-Sikoro, en aval et à plus de 200 kilom. à vol d'oiseau de Bammakou. Le 23 décembre, il devait quitter Ségou pour marcher directement sur Say, en aval et presque sous la même latitude que Ségou, mais de l'autre côté du coude formé par le Niger, et l'un des points mentionnés dans l'accord anglo-français sur les zones d'influence. Le capitaine Monteil espérait arriver à Say vers la mi-février. De Ségou, il a envoyé à la Société de géographie commerciale des échantillons (plantes et graines) de chanvre du Niger.

---

#### NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

La Société de géographie de Paris a été informée que le procureur des missions de l'Afrique équatoriale a repris la station de Ouargla que cette Société occupait autrefois. L'ancienne résidence étant en mauvais état, et le nouvel établissement devant être beaucoup plus important, l'administration a cédé à la procure un bel emplacement près de la principale porte du marché. Déjà depuis plusieurs années, l'autorité militaire a installé à Ouargla un bureau arabe, une ambulance et un cercle. Un établissement de missionnaires, où il y aura en permanence plusieurs Européens, permettra aux voyageurs qui se rendront à Ouargla, d'y trouver désormais des secours de toute nature qui faisaient défaut jusqu'ici.

Le général Poizat, commandant la division d'Alger, a écrit à la Société de géographie de Paris qu'un indigène, dont il donne le nom et qui réside en ce moment à In-Salah, a informé le commandant supérieur du cercle de Ghardaïa

qu'il a retrouvé les restes de l'explorateur Camille Douls, assassiné par ses guides, sur la limite du Sahara occidental.

M. Jules Roche, ministre du commerce, a chargé M. Servonnet, lieutenant de vaisseau, d'une mission en Tunisie, pour procéder à une reconnaissance détaillée des ports et côtes de la Régence, au point de vue commercial. M. Servonnet a déjà fait partie, de 1883 à 1886, de la mission hydrographique chargée de dresser la carte marine des côtes tunisiennes.

Une Société a obtenu du Conseil municipal de Biskra une concession pour l'installation d'un établissement thermal de premier ordre à la Fontaine Chaude de Beni-Mora, près du local actuel qui continuera à subsister pour servir aux Arabes peu fortunés. Des villas pour les malades seront construites autour de l'établissement principal. Les eaux potables seront amenées de l'Aurès. Un riche Anglais a obtenu, en face de Beni-Mora, une concession de 150 hectares, dans l'intention d'y creuser des puits pour l'arrosage des plantations qu'il se propose d'y créer, et d'y élever des constructions pour y recevoir les étrangers à la recherche d'un climat doux et tempéré et d'un soleil vivifiant.

Le *Times* met en garde les voyageurs que pourrait attirer le doux climat de la vallée du Nil, contre l'extension qu'ont prise les actes de brigandage, la police étant incapable de les réprimer.

Le Dr Schweinfurth, arrivé à Ghinda le 18 mars, comptait quitter prochainement cette station pour se rendre à Keren et y commencer ses études sur la flore d'Abyssinie.

La Société de géographie de Saint-Pétersbourg enverra au mois d'avril, en Abyssinie, une expédition scientifique dont la direction sera confiée au lieutenant Maschkoff. L'expédition aura en outre un caractère semi-officiel, attendu que M. Maschkoff sera porteur d'une lettre et de présents du czar pour le négous et que les ministères de la guerre et des affaires étrangères contribueront aux frais. Un minéralogiste, un botaniste, un zoologiste, un entomologiste, sont attachés à l'expédition, ainsi que plusieurs officiers et un prêtre russe. Le ministère des affaires étrangères a obtenu pour elle la protection des gouvernements dont elle devra traverser les territoires.

M<sup>me</sup> Jameson s'est rendue avec son frère à Zanzibar pour y rencontrer Tipo-Tipo qui y est attendu prochainement. Elle veut obtenir de lui le récit exact des actes d'atrocités dont son mari, dans l'innocence duquel elle a une foi entière, a été accusé. On sait que, d'après le témoignage d'Assad-Farran, la scène de cannibalisme à laquelle a assisté M. Jameson a eu lieu en présence de Tipo-Tipo.

M<sup>me</sup> French-Sheldon, qui compte explorer la région du Kilimandjaro a été saluée à son départ de Londres par plusieurs explorateurs, entre autres le gendre de Livingstone et le Dr Parke qui lui ont présenté leurs vœux de réussite. Elle compte être rentrée en Europe dans six mois, avec une ample provision d'observations sur les mœurs des indigènes et les paysages de l'Est africain.

Selon le journal *l'Italie*, un échange de vues a eu lieu entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, au sujet de la position des missionnaires en Afrique. Il est probable qu'ils devront être, comme en Chine, munis d'un sauf-conduit de leurs gouvernements respectifs.

Deux des missionnaires de la Church Missionary Society, MM. Dunn et Hunt, sont morts de la fièvre au sud du Victoria-Nyanza.

Mgr. Bridoux, vicaire apostolique du Tanganyika, a également succombé à une attaque de fièvre hépatique, à Mpala, sur la rive occidentale du lac.

Abdullah, sultan d'Anjouan (une des Comores), étant mort, un chef important, nommé Salim-Asab, s'est mis à la tête de 300 esclaves, pour s'emparer du pouvoir. Mais il a été défait par d'autres troupes d'esclaves réunis pour reconquérir leur liberté.

M. Eugène Casalis, qui avait été, il y a plus d'un demi-siècle, l'un des courageux initiateurs de l'œuvre missionnaire entreprise chez les Ba-Souto, et qui devint plus tard directeur de la maison des missions protestantes de Paris, est mort le 10 mai. Depuis quelques années déjà la vieillesse l'avait obligé à résigner ses fonctions, dans lesquelles il a été remplacé par M. Alfred Boegner; mais, jusqu'à la fin il a travaillé par la parole et par la plume à répandre l'amour pour les missions. Tout le monde a lu ses deux ouvrages si palpitants d'intérêt : les *Bassoutos* et *Mes souvenirs*.

L'Église dite des Méthodistes primitifs a envoyé des missionnaires des deux sexes chez les Ba-Rotsé du haut Zambèze. M. Coillard est venu les recevoir lui-même et les a présentés au roi Lewanika.

L'état dans lequel se trouvaient jusqu'ici les lépreux de la Colonie du Cap relégués à l'île Robben, à peu de distance du Cap de Bonne-Espérance, ayant soulevé des protestations de l'opinion publique, il a été décidé de construire un double hôpital destiné aux lépreux hommes et femmes de l'Afrique australe.

Le village de Ventersdorp, sur le Shœnspruit, à 50 kilomètres de Klerksdorp (Afrique australe), a été emporté par une inondation; 400 maisons ont été détruites. Les habitants ont dû se réfugier provisoirement sous des tentes, des charrettes renversées, des huttes construites à la hâte. L'église de la station est elle-même en ruine.

Jusqu'à présent, les chevaux sont rares au Congo. On n'en compte que 4 ou 5 à Banana, Boma et Léopoldville, appartenant soit à l'État indépendant, soit à des commerçants. La Compagnie des produits du Congo a envoyé trois chevaux ardennais et cinq de la race de Ténériffe à l'île de Matéba, pour y faire des essais de reproduction et d'élevage.

Une convention d'extradition entre le territoire du protectorat allemand en Afrique et l'État indépendant du Congo a été signée à Bruxelles par M. van Eetvelde, administrateur général du département des affaires étrangères de l'État du Congo et le comte d'Alvensleben, ministre d'Allemagne près la cour de Belgique.

Les négociations entre le Portugal et l'État indépendant du Congo au sujet du territoire du Lounda et du Mouata-Yamwo se poursuivent à Lisbonne avec régularité. Les premières conférences entre les délégués des deux puissances ont amené la conclusion d'un *modus vivendi* par lequel chaque puissance s'interdit de faire, jusqu'à nouvel ordre, acte de souveraineté sur les territoires contestés.

Une Société anonyme de navigation « malle belge africaine » pour la navigation directe, aller et retour, s'est récemment constituée à Anvers.

Savorgnan de Brazza a adressé à la Société de géographie de Paris les photographies de quelques-unes des cartes et quelques-uns des croquis envoyés par lui au département des colonies. Ces cartes partielles figurent diverses régions du domaine français du Congo; elles seront continuées en vue d'une carte générale à grande échelle de la colonie qui s'appellera désormais *Colonie du Congo français*, nom qu'elle porte du reste déjà sur la carte officielle du commandant Rouvier et sur toutes les cartes d'Afrique.

MM. Allégret et Teisserès ont terminé le voyage d'exploration au Congo français dont les avait chargés le Comité des missions protestantes de Paris. Ils sont rentrés en France pour faire rapport au Comité sur les points qui paraissent les plus propres à l'établissement de stations missionnaires. M. Savorgnan de Brazza, gouverneur de la Colonie française, leur a prêté le concours le plus bienveillant et le plus généreux.

La Land- und Plantagenesellschaft de Cameroun a actuellement 60,000 arbres à cacao en pleine production; la récolte a été achetée tout entière par des fabriques allemandes de chocolat, très satisfaites des résultats obtenus l'an dernier dans les essais faits avec les produits de la colonie allemande.

Le Dr Parke, qui a servi comme médecin dans la dernière expédition de Stanley, a été nommé vice-consul dans le territoire des Rivières de l'huile.

Une divergence d'opinion s'étant élevée entre les commissaires français et anglais chargés de la délimitation des possessions des deux pays à la côte occidentale d'Afrique, une entente nouvelle a eu lieu entre les deux gouvernements, et il a été convenu que les commissaires anglais, qui ne se croyaient autorisés qu'à délimiter la partie de la frontière comprise entre la mer et le grand coude de la Gambie, recevraient des instructions leur prescrivant d'étendre leurs opérations à la frontière tout entière.

Grâce à ses démarches et à son attitude énergique, le représentant de l'Angleterre au Maroc a obtenu du sultan satisfaction complète pour les dégâts causés à la factorerie anglaise du Cap Juby en 1889. Le sultan paiera à la Compagnie une indemnité de 50,000 livres sterling. Le représentant anglais aura en outre le droit d'établir un sémaphore au Cap Spartel.

Suivant des avis de Tanger, une Compagnie anglaise aurait obtenu l'autorisation nécessaire pour exploiter le liège. Une autre Compagnie aurait obtenu l'autorisation de créer des pêcheries sur les côtes du Maroc.

On annonce de Melilla que 200 hommes des troupes régulières du sultan du Maroc, commandés par un caïd, sont arrivés sur la frontière des possessions espa-

gnoles. Ils ont, dit-on, pour mission d'empêcher les Maures du Riff de s'opposer au bornage qui doit être opéré pour indiquer les limites des possessions respectives de l'Espagne et du Maroc. Mais on croit que ces soldats ne sont ni assez nombreux ni suffisamment armés pour remplir avec succès leur mission.

---

## CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Dans notre précédente *Chronique de l'esclavage*, nous avons attiré l'attention sur le dévouement recommandé par Mgr Lavigerie aux **Pionniers du Sahara**. Aujourd'hui, nous voulons relever les exhortations qu'il leur adresse pour régler leur activité extérieure. Il leur montre qu'ils ne doivent pas s'attendre à la vie contemplative de certains religieux ; l'homme de notre temps a surtout besoin d'action extérieure ; les frères travailleront à leur sanctification personnelle par un labeur énergique et incessant. Ils recueilleront les esclaves fugitifs ou libérés, nourriront les vieillards, soigneront les malades, instruiront les enfants et se livreront à tous les travaux nécessaires pour assurer l'existence matérielle de la communauté. Chaque centre comprendra cinquante frères parmi lesquels les supérieurs créeront quatre ou cinq groupes, de nombre inégal, suivant les aptitudes de chacun : celui des infirmiers, chargé du soin des malades et de tout ce qui concerne la propreté, l'hygiène, l'entretien des vêtements, selon les règles de la salubrité et de la prudence ; le groupe des artisans, chargés de tout ce qui concerne la construction et l'entretien des habitations et du réduit commun ; le groupe des agriculteurs, préposés aux soins de la culture, des eaux ; celui des boulangers, cuisiniers et servants divers ; enfin, celui des chasseurs destinés à trouver, dans le gibier du Sahara, un supplément nécessaire aux troupeaux qui seront confiés à la garde des indigènes. Chaque poste est placé sous l'autorité d'un chef spécial portant le titre de commandant : il est assisté par deux lieutenants dont l'un est plus spécialement chargé de la portion matérielle et agricole de l'œuvre, et l'autre plus spécialement de tout ce qui tient à la partie militaire.

Enfin, pour compléter ces renseignements, voici quelques recommandations relatives à l'ordre des journées :

Le lever est toujours matinal, surtout l'été où il est impossible, dans le Sahara, de travailler dehors, au grand soleil, excepté durant les premières heures de la journée.